

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 5 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Patrick MAUNAS
	Alain CAMSUZOU	à	Jean CASABONNE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Valérie SARTOLOU	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
	Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD

<u>Suppléants</u> :	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOIBE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre-Félix CAUHAPE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Pierre CAS AUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES



ACQUISITION D'UNE BENNE DE COLLECTE

M. CASABONNE précise que l'étude pour la réorganisation des collectes réalisée par le SICTOM du Haut Béarn en 2015 a permis de déterminer le niveau de service à mettre en œuvre suivant le type d'habitat de notre territoire.

Cette étude a démontré que le matériel le plus adapté pour la collecte en milieu rural est la benne bi-compartmentée, qui représente un bon compromis sur le plan économique, compte-tenu des distances parcourues et des tonnages collectés en ordures ménagères et collecte sélective.

Actuellement, le service dispose de bennes bi-compartmentées 19 tonnes qui ont été achetées en 2009 et qui sont amorties cette année.

Il convient à présent de procéder au renouvellement progressif de ce matériel en faisant l'acquisition d'une nouvelle benne bi-compartmentée.

Les quantités collectées depuis le début de la réorganisation des tournées sont supérieures aux prévisions de l'étude (surtout en collecte sélective) et elles montrent qu'une benne bi-compartmentée de 26 tonnes serait plus adaptée à la situation constatée et permettrait notamment d'éviter un vidage intermédiaire au centre de transfert.

Les deux bennes actuelles seraient conservées et permettraient d'avoir des bennes de réserve utilisables pour faire face aux pannes et besoins d'entretien.

Le montant de l'acquisition d'une benne de 26 tonnes est estimé à environ 180 000 € HT.

Le financement de cet investissement peut être assuré par le montant déjà inscrit au BP et par l'affectation de 70 000 € provenant de l'opération 34 « Aménagements des déchetteries », qui fera l'objet d'une Décision Modificative.

L'acquisition fera l'objet d'un marché public à procédure adaptée, divisé en deux lots (lot 1 : châssis ; lot 2 : benne).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport
- **DECIDE** l'acquisition d'une benne bi-compartmentée de 26 tonnes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation auprès de sociétés spécialisées
- **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure l'achat de la benne et du châssis avec les sociétés retenues
- **VOTE** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 26 septembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 9.10.17

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

Le - 9 OCT. 2017

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE